Caisse de compensation de la SSE – Agence de Genève AVS 66.2

Rue de Malatrex 14 - 1201 Genève
Tél. 022 949 19 19 - Fax 022 949 19 20
www.ccb.ch
CCP 12-4493-3

Tél. direct : 022 949 19 42

N/réf. : 019/JB/co

Genève, le 19 décembre 2014

Taux de cotisations aux assurances sociales, état au 1er janvier 2015

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de prendre note des taux de cotisations applicables à partir du 1er janvier 2015 sur les revenus tirés d'une activité lucrative indépendante.

- **Cotisations personnelles AVS/AI/APG**
  - 9.7% pour un revenu annuel égal ou supérieur à Fr. 56'400.-.
  - Taux dégressif de 9.202% à 5.223% pour un revenu annuel compris entre Fr. 56'400.- et Fr. 9'400.-.
  - Cotisation minimale de Fr. 480.- pour un revenu annuel inférieur à Fr. 9'400.-.
- **Allocations familiales**
  - 2.4% sur un revenu annuel jusqu'à Fr. 126'000.- (cotisation minimale annuelle : Fr. 120.-).
- **Assurance maternité genevoise**
  - 0.041% sur le revenu annuel.
- **Taxations provisoires 2015**
  - Pendant l'année en cours, le versement des cotisations personnelles se fait sur la base d'acomptes trimestriels calculés sur les mêmes bases que les cotisations facturées les années précédentes ou sur une estimation communiquée par l'indépendant.
  - Dans le cas où ces bases de calculs comporteraient une différence de **plus ou moins 25%** du montant réel, **nous vous prions de nous en faire part le plus rapidement possible afin de vous éviter de devoir payer des intérêts moratoires (art. 41 bis RAVS) en cas de paiements d'acomptes insuffisants.**
  - La décision définitive des cotisations personnelles sera établie sur la base de la communication de l'administration de l'impôt fédéral direct (IFD). Elle tiendra compte des acomptes déjà versés pour l'année concernée et notre Caisse procédera à la facturation ou au remboursement de la différence.

Nous nous tenons, bien entendu, à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Caisse de compensation de la SSE
Agence de Genève AVS 66.2

Jean Rémy Roulet
Gérant